

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 7-09-1900 “Arrêté instituant une Commission pour la répartition de l’impôt foncier.

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
1 septembre 1900

Numéro JO
n° 13 du 15/09/1900

Date du numéro
15 septembre 1900

VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Vu les décrets des 28 Août 1898 et 7 Mars 1899

Vu le décret du 20 Novembre 1882 sur le régime financier des colonies

Vu la demande formulée par le Chef de poste du kil.90 Sur la proposition du Secrétaire Général,

TEXTE INTÉGRAL

Article Premier. — Une somme de trois cents francs est mise à la disposition du Chef de poste du kil. 90 pour les besoins du service. Art. 2. — Cette avance dont il aura à justifier dans les formes réglementaires sera imputée sur le chapitre 3, art. 1 du budget local de l'exercice en cours. Art. 3. — Le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

G. ANGOULVANT, de Par le Gouverneur : Le Secrétaire Général p. i. Signé :

CHARLAT